

Partenariat Commune-Mutuelle SMH

Venez découvrir l'offre proposée lors de la réunion publique le 27 avril à la salle polyvalente...

Page 5



Les élèves Cambronnais au cycle de Handball



La chasse aux oeufs



Et aussi dans ce bulletin municipal ...
Fermeture d'une classe, page 1
Le Centre de Loisirs Communal, page 4
La Fête Communale, page 4



**CLÔTURES
ET PORTAILS
DU COMPIÈGNOIS**

DEVIS GRATUITS

FOURNITURE ET POSE

Clôtures tous types, Grillagées, PVC, Treillis Soudé...
Portails manuels et motorisés
PVC - Barreaudés - Grillagés ...



2 rue Kléber Bibaud - ZAC du Gros Grelot
60150 THOUROTTE

Tél : 03 44 85 22 13 Fax : 03 44 85 11 27 clotures.cpc@wanadoo.fr



Carrosserie du Pont du Matz

Vente de Véhicules Neufs et d'Occasions
Réparation Automobiles Toutes Marques

100 rue du Vieux Mont
60170 CAMBRONNE LES RIBECOURT
☎ 03.44.76.17.40
cpm.top.carrosserie@wanadoo.fr



DEGAUCHY - TP
Collectivités - Industries - Particuliers

Terrassement
Assainissement
Cour en enrobés
Pavage
Eau potable
Plate-forme Industrielle



Découvrez notre site internet : www.degauchy.fr

44, rue d'en Haut - 60310 Connectancourt
Tél. : 03 44 09 26 55 - Fax : 03 44 09 27 98
Agence de Beauvais : Rue Joseph Arnal - 60510 BRESLES



Collecte, tri, traitement des déchets ménagers et industriels
Recyclage papier, carton, acier, aluminium
Collecte et compostage des déchets verts
Balayage voiries et usines
Location et transport de bennes
Location et vente de conteneurs à déchets



65, boulevard Carnot - BP 80059 - 60402 NOYON Cedex
Tél. 03.44.93.25.21 - Fax 03.44.93.25.30
E-mail : accueil@gurdebeke.com
www.gurdebeke.com

CERTIFIE ISO 14001



Credits Photos : www.bpicardfranceindustriel.fr

SunChemical®
a member of the DIC group  Color & Comfort

www.sunchemical.com

Un groupe international
SUN CHEMICAL SAS - ZI du Pont du Matz - RD 932
60150 THOUROTTE
Tél : 03 44 90 60 00





Le Cambronnais

Avril, Mai et Juin 2018

N°16

L'Editorial

La fermeture de classe tant redoutée

L'incertitude

La suppression de la taxe d'habitation, le risque d'une fermeture de classe, les transferts de compétences aux intercommunalités sont des bouleversements qui rendent les prochaines années très incertaines. Comment poursuivre nos objectifs, nos projets avec cette inquiétude ? Quel est l'avenir des communes et des communautés de communes ?

Nous n'avons pas de solution ni de remède miracle, si ce n'est une remise en question constante et une adaptation passant par la prise de nouvelles décisions afin d'équilibrer le budget (dont les recettes s'amoindrissent de plus en plus), tout en suivant les recommandations du gouvernement, visant à maintenir l'activité tout en réduisant le budget de fonctionnement.

Mais comment est-ce possible de réduire un budget ? Quand le coût des énergies et le coût de l'entretien des bâtiments communaux ne cessent d'augmenter ! Quand, suite à l'augmentation de la CSG en janvier, nous apprenons en février que la commune DOIT, sans aide de l'Etat, compenser cette perte de salaire !

Encore une charge supplémentaire sur le budget de fonctionnement !

Budget primitif 2018

Lors du budget primitif, la Commission des Finances a décidé de prioriser les réfections de voiries suivantes :

Cité du Suy, rue Séverine et rue du Bac.

Nous commencerons par la Cité du Suy et nous poursuivrons ensuite le programme avec les autres voiries. Je demande encore un peu de patience aux riverains de ces quartiers.

Fermeture de classe

En février, l'Inspection Académique nous avertissait que l'école des Acacias faisait partie de la liste pour une éventuelle fermeture de classe en septembre.

Suite à cette information, nous avons rencontré l'Inspecteur Académique, argumentant sur le fait que la population allait augmenter en 2018-2019 : deux lotissements dont la vente des terrains est en cours et la réhabilitation des logements hlm rue Joliot Curie. L'ensemble de ces projets représentent 35 familles supplémentaires, et potentiellement beaucoup d'enfants à scolariser.

Malgré ces justifications, nous n'avons pas réussi à contrer cette fermeture; nous serons informés de leur décision définitive fin mai début juin.

Je suis désespérée face à ces décisions prises par le gouvernement quel qu'il soit et les administrations qui le représente. L'éducation de nos enfants est en jeu et je ne pense pas des classes à niveaux multiples facilitent l'apprentissage des élèves et le travail des enseignantes.

Que pouvons-nous faire face à ces décisions qui dégradent l'ensemble des services à la population !!

Le Maire, Geneviève DRELA

A
u
s
s
o
m
m
a
i
r
e
...

Editorial	Page 1
Comptes-rendus du Conseil Municipal	Pages 2 à 4
Commission Fêtes et Loisirs	Page 4
Commission Scolaire	Page 4
C.C.A.S.	Page 5
Associations Cambronnaises	Pages 5 à 10
Infos Utiles	Pages 11 à 16

Compte-rendu de Conseil Municipal du 02 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 2 mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme DRELA, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 23 février 2018, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

MME DRELA, M VAST, MME MONFORT, MME ROUX, M RICARD, M NERET, MME GOUBET, M BAKUM, M FOULARD, MME BIENAIME, MME CHARLET, M ROUX, MME GERARD, MME SMITS, M SMITS.

Étaient absents :

M DEGOUY (exc, rep par M VAST), MME SEZILLE (exc, rep par MME DRELA), MME LEFEVRE (exc, rep par M NERET), MME MORVILLE.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur BAKUM** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

COMPTES ADMINISTRATIFS

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les Comptes Administratifs de la Commune et du Service Assainissement seront présentés lors de la prochaine séance, les Comptes de Gestion définitifs n'étant pas encore disponibles.

AFFAIRES FINANCIERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs des droits de place pour la brocante 2018 comme suit :

-Particuliers cambronnais :	2.50 euros
-Particuliers extérieurs :	4.00 euros
-Professionnels :	7.00 euros

QUESTIONS DIVERSES

Création de poste

Le Maire informe l'assemblée,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} avril 2018.

Avis du Conseil Municipal sur le maintien d'un adjoint dans ses fonctions

Par arrêté municipal du 14 décembre 2017, Madame le Maire a retiré la délégation confiée à Madame ROUX Caroline dans le domaine de la gestion des dossiers relevant du domaine social et du Centre Communal d'Action Sociale pour des raisons liées à la bonne marche de l'administration communale.

Conformément au dernier alinéa de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, *"lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions"*.

Conformément à l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote de cette question doit s'effectuer au scrutin secret.

Compte-rendu de Conseil Municipal du 02 mars 2018 (suite)

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le maintien ou non de Madame ROUX Caroline dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Monsieur VAST et Madame MONFORT sont désignés assesseurs.

Monsieur RICARD et Madame GERARD sont nommés scrutateurs.

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé à bulletins secrets :

-nombre de voix pour le maintien de Madame ROUX Caroline dans ses fonctions d'adjoint au Maire : 4

-nombre de voix contre le maintien de Madame ROUX Caroline dans ses fonctions d'adjoint au Maire : 13

-nombre de blancs : 1

Le Conseil Municipal, décide à la majorité de ne pas maintenir Madame ROUX Caroline dans ses fonctions d'adjoint au Maire de CAMBRONNE LES RIBECOURT.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h45.

Compte-rendu de Conseil Municipal du 23 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme DRELA, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 16 mars 2018, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

MME DRELA, M VAST, MME MONFORT, M RICARD, MME ROUX, M NERET, MME SEZILLE, MME GOUBET, MME CHARLET, M FOULARD, MME LEFEVRE, MME BIENAIME, M ROUX, MME GERARD, MME SMITS, M SMITS.

Étaient absents :

M DEGOUY (exc, rep par M SMITS), M BAKUM (exc, rep par MME LEFEVRE), MME MORVILLE.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur VAST** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Compte administratif 2017 de la Commune

Le Compte administratif 2017 de la Commune faisant apparaître :

- Un excédent reporté de 5 955.67 euros en section d'investissement,
- Un excédent de la section de fonctionnement de 70 531.85 euros,
- Un déficit de la section d'investissement de 11 328.43 euros,

Soit un excédent global de 65 159.09 euros,

Est approuvé par 12 voix pour et 5 abstentions (Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote).

Les restes à réaliser se clôturent par un déficit de 31 488.00 euros.

Le Compte de gestion établi par Madame WATIN, Receveur Municipal, est approuvé à l'unanimité.

Compte Administratif 2017 du service assainissement

Le Compte administratif 2017 du service assainissement faisant apparaître :

- Un excédent reporté de 14 656.77 euros en section de fonctionnement,
- Un excédent reporté de 544 472.36 euros en section d'investissement,
- Un excédent de la section de fonctionnement de 26 761.82 euros,
- Un déficit de la section d'investissement de 28 911.63 euros,

Soit un excédent global de 614 802.58 euros,

Est approuvé par 12 voix pour et 5 abstentions (Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote).

Les restes à réaliser se clôturent par un déficit de 609 770.00 euros.

Le Compte de gestion établi par Madame WATIN, Receveur Municipal, est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu de Conseil Municipal du 23 mars 2018 (suite)

Affaires financières

Remboursement location de salle

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2008 statuant sur les dispositions relatives aux annulations et demandes de remboursement dans les contrats de location des salles municipales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'annulation de la location du Centre Polyvalent du Mariquy prévue pour le 24 mars 2018, et accepte de rembourser la totalité des arrhes versées s'élevant à 125 euros, la cause de l'annulation étant considérée comme un cas de force majeure.

Vente de matériel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la vente du broyeur municipal acheté en 2012 et fixe le prix de vente à 2000 euros.

Questions diverses

Création de poste

Le Maire informe l'assemblée, Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal et accepte son recrutement par voie de mutation à compter du 14 mai 2018.

COMMISSION FETES ET LOISIRS

En raison des conditions climatiques difficiles et pour des raisons de sécurité pour les participants, nous avons annulé la marche de nuit qui était prévue le 10 février dernier.

Prochain rendez-vous :

- Lundi 2 avril : Chasse aux œufs (réservée aux enfants de moins de 12 ans)
- Mardi 1^{er} mai : Distribution du muguet à nos aînés
- Jeudi 10 mai : Journée Sport Pour Tous
- Les 23, 24 et 25 juin : Fête Communale

Maintenant c'est une habitude, la Fête Communale se déroulera sur le parking de la salle du Mariquy.

Toujours pas de soirée disco le samedi (mais vous pouvez emmener vos enfants, les manèges seront ouverts)

Dimanche 24 juin : Comme l'année dernière, un repas à thème sur réservation vous sera proposé à partir de midi suivi d'un spectacle.

Cette année : « PAËLLA » suivie d'un spectacle du style cabaret « **La Folle Illusion** »

Est-ce un homme ?! Est-ce une femme?! Fous rires garantis !

Lundi 25 juin : goûter et tours de manège pour les enfants de l'école des Acacias.

En septembre se tiendra le Forum des Associations.

En octobre nous accueillerons à nouveau la chorale « Les Chants Boul'Tout ».

Jean-Marie RICARD
Adjoint à la Commission
Fêtes et Loisirs

COMMISSION SCOLAIRE

Au dernier conseil d'école du 16 mars, nous avons abordé le sujet de la semaine des 4 jours. Les nouveaux horaires pour la rentrée de septembre 2018 sont : **8h30-11h30 et 13h30-16h30** les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les vacances d'été arrivent à grands pas ! Nos animatrices ont bien travaillé sur le thème retenu :

« Les p'tits délices ».

Les enfants confectionneront des pâtisseries, visiteront une sucrerie, une chocolaterie, passeront une journée à la Ferme de l'Eveil, visiteront et participeront à un atelier dans une boulangerie, participeront à une journée inter-centre et bien d'autres choses encore !

Comme vous le voyez, un programme bien chargé ! Alors n'hésitez pas à inscrire vos enfants de 4 à 11 ans !

Inscriptions prévue à partir du 7 mai auprès de la Directrice du Péri-scolaire.

Mélanie Monfort,
Adjointe aux Affaires Scolaires

C.C.A.S.

Comme chaque année, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se feront le plaisir de choyer nos Cambronnais de plus de 65 ans :

- Le **mardi 1^{er} mai au matin** en leur offrant un brin de muguet porte-bonheur
- Le **samedi 23 juin au matin** en leur distribuant une brioche à l'occasion de la Fête Communale (cf. article Fêtes et Loisirs page 4)

Ces actions sont avant tout des moyens ponctuels de garder le lien avec nos aînés, d'échanger mais aussi de signaler en mairie des soucis que vous pourriez rencontrer.

MUTUELLE SMH

Vous trouverez avec ce Cambronnais un dépliant de la MUTUELLE SMH. Ce partenariat a pour but d'informer la population, et est motivé par notre volonté de rendre accessible les soins médicaux à chaque habitant en leur proposant différents niveaux de prestations santé et d'accompagnement.

Une réunion d'information vous est proposée le vendredi 27 avril à 18h30 au centre polyvalent.
Plus de renseignements au 03 20 10 97 10.

Geneviève DRELA, Présidente du C.C.A.S.

Association de Pêche des Quatre Etangs d'Antoval

Merci pour votre présence en nombre à notre Assemblée Générale du 27 janvier, signe de l'intérêt porté à la vie de l'association ! C'était aussi l'occasion de passer en revue notre règlement, dont certains articles avaient été oubliés !

L'ouverture de la pêche est effective depuis le samedi 3 mars (pas de courageux ce jour-là), il pleuvait à verse. S'en est suivie une semaine de gel... « Vivement les beaux jours ! »

Nous avons effectué une journée « nettoyage » le samedi 24 février. Merci pour votre participation !

Retenons ces dates :

- samedi 21 avril : concours de pêche
- samedi 30 juin : concours de pêche à la truite à Marquéglise *
- vendredi 10 août : pêche à la carpe de nuit
- dimanche 16 septembre : concours des adhérents
- samedi 27 octobre : pêche aux carnassiers

*La date a été changée depuis l'assemblée, pour ne pas être le même jour que le méchoui des Anciens Combattants

Rappel de composition du Bureau :

- Président d'Honneur : Jean DARDANEL
- Président : Jean-Marie RICARD
- Vice-Président : Roger NERET
- Secrétaire : Frédéric FOUQUET
- Vice-Secrétaire : Frédéric MARTIN
- Trésorier : Jean-François GENET
- Vice-Trésorier : Rodolphe GALMICHE
- Garde-Pêche : Gérard POYART

Venez nous rejoindre !

Le bureau

Hauts de France Propres

Dimanche 18 mars

Chasseurs et Pêcheurs se sont retrouvés pour une matinée nettoyage sur notre commune, Dommage que d'autres associations ne se soient pas jointes à nous, Il est vrai que la lettre d'information est arrivée tard dans vos boîtes...

Le passage à la déchetterie s'est avéré nécessaire

Merci aux bénévoles





CLUB DES AINES de CAMBRONNE LES RIBECOURT



Infos du 2^{ème} trimestre 2018 :

AVRIL	CLUB	le 10 et 24 avril 2018
	SORTIE	REPAS CABARET le COCO GRILLE en BELGIQUE le 17 avril 2018
MAI	CLUB	les 15 et 29 mai 2018
JUIN	CLUB	les 12 et 26 juin 2018
	VOYAGE	MADERE du 02 au 09 juin 2018



MADERE : FUNCHALL

	A VENIR	
JUILLET	REPAS CROISIERE à bord de « L'ESCAPADE »	
SEPTEMBRE	Voyage 3 jours à PRAGUE	
OCTOBRE	Fête de l'amitié (spectacle) salle du TIGRE de Margny	



Infos du Club :

Toujours plus d'adhérents les mardis après-midi jeux et goûter

Notre Assemblée Générale s'est déroulée dans une très bonne ambiance en présence de 144 adhérents et de Mme Martine CAMBLAIN représentant le club de Longueil-Annel et la Fédération de l'Oise de Générations Mouvement.

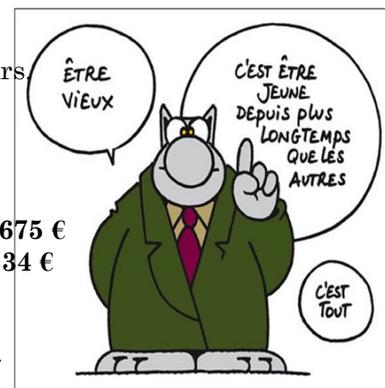
Mme Carole BUREAU-BONNARD, Députée, et Mr JASKO, son suppléant, nous ont fait l'honneur d'assister à notre A.G.

Outre l'approbation des différents rapports, ont été élus à l'unanimité :
Mrs Marcel BERNARD et Jacques TROMMENSCHLAGER au poste d'administrateurs

Actuellement : nous sommes 153 adhérents

Voyage 2019 : MINORQUE du 25 mai au 1er juin en tout inclus au prix de 675 €
MARRAKECH du 8 au 15 octobre en tout inclus au prix de 534 €

Toutes ces activités ont pour but de rompre la solitude et l'isolement de nos sociétaires dans la convivialité.



Cambronne Sporting Club Handball

La saison avance; afin de préparer la saison prochaine, nous avons fait une projection de la composition théorique des différentes équipes pour la saison 2018/2019.

La catégorie -9ans verra peu de changement puisque 5 enfants nés en 2009 passeront dans la catégorie supérieure (5 garçons). Les -11ans sont peu nombreux cette saison, ils sont 13 dont 2 filles (Alysson joue avec les -13ans fém). Seulement 2 enfants nés en 2007 (1 garçon et 1 fille) changeront de catégorie la saison prochaine pour monter en -13ans. Nous n'aurons qu'une seule joueuse en -13ans fém puisque les 2 joueuses de Cambronne nées en 2005 qui composaient l'équipe de -13ans fém passeront -15ans fém. Nous continuerons bien entendu à participer à l'entente LACANO (Lassigny, Cambronne, Noyon, Maignelay) pour ces 2 catégories. Les -13ans masc verront une grosse modification puisque 9 joueurs nés en 2005 passeront -15ans, il restera 7 joueurs nés en 2006 dans cette catégorie, ils continueront en principe à participer à l'entente HULC (Lassigny, Cambronne). Notre équipe de -18ans fém sera composée de 2 joueuses nées en 2001 et 2 joueuses nées en 2003 qui montent de la catégorie -15ans fém. Les -15ans masc seront 4 plus les 9 joueurs qui montent de la catégorie -13ans. Les -18ans masc ont participé au championnat régional cette saison, ils étaient 5 cette saison et 3 joueurs nés en 2003 monteront de la catégorie -15ans masc, ils tenteront de se qualifier pour le championnat régional. En ce qui concerne les adultes, nous présenterons à nouveau trois équipes +16ans. A l'heure où nous écrivons ces lignes nous espérons que notre équipe 1 pourra se maintenir en championnat prénational. L'équipe 2 est 1^{ère} en poule départementale excellence, nous devrions, si les résultats se concrétisent, monter en championnat régional honneur. L'équipe 3 jouera en championnat départemental honneur comme cette saison. Les objectifs du club de Cambronne pour la saison prochaine seront présentés lors de l'assemblée générale qui aura lieu le 23 juin. L'ensemble de nos équipes font de gros efforts pour se maintenir à un niveau de jeu acceptable et nous sommes tous très fiers d'être Cambronnais. Le bilan global est satisfaisant, surtout au vu du nombre de licenciés et du nombre d'équipes engagées.

Le 13/02/2018 a eu lieu le tournoi de fin de cycle scolaire. Une quarantaine d'enfants des classes CM1 et CM2 de l'école primaire de Cambronne ont participé à ce tournoi toute la matinée, un goûter fut servi à la fin. Tout le monde est reparti avec un cadeau et aussi beaucoup de satisfaction d'avoir joué au handball. Vous pouvez voir une photo en couverture.

Le jeudi 22/02/2018 nous avons organisé par ailleurs pour la deuxième année consécutive une journée handball adaptée destinée à plusieurs centres d'handicapés qui étaient enca-

drés par leurs éducateurs. Plusieurs ateliers étaient proposés, une cinquantaine de résidents ont participé à cette journée qui s'est terminée par un goûter. Tout le monde est reparti enchanté en attendant la prochaine activité. Vous trouverez ci-dessous quelques photos de cette journée.

Voici ci-dessous la liste des matches restant à jouer à domicile sur le 2^{er} trimestre 2018, nous n'avons pas encore défini les horaires de ces matches, nous vous tiendrons au courant sur notre site internet:

Le 07/04/2018	+16ans (1)	ENTENTE HULC / VILLENEUVE D'ASCQ 2
Le 07/04/2018	+16ans (2)	ENTENTE HULC 2 / CHAMBLY 2
Le 07/04/2018	+16ans (3)	ENTENTE HULC 3 / BRESLES 2
Le 15/04/2018	-18ans M	ENTENTE HULC / BOUSBECQUE
Le 12/05/2018	+16ans (1)	ENTENTE HULC / SAINT QUENTIN
Le 12/05/2018	+16ans (3)	ENTENTE HULC 3 / CLERMONT 3
Le 19/05/2018	+16ans (3)	ENTENTE HULC 3 / SUD-OISE 2
Le 19/05/2018	-18ans M	ENTENTE HULC / SAINT AMAND LES EAUX
Le 26/05/2018	+16ans (1)	ENTENTE HULC / CHAMBLY
Le 26/05/2018	+16ans (2)	ENTENTE HULC 2 / CLERMONT 2
Le 26/05/2018	-18ans F	ENTENTE LACANO / LAIGNEVILLE

Le Dimanche 08 avril de 8h à 18h
Brocante dans le centre de Cambronne
Restauration/buvette

Le Samedi 23 juin à partir de 14h00 salle G. Vigreux
Assemblée générale
du
CAMBRONNE SC HANDBALL



André LAVAIRE, Secrétaire Général du
 CAMBRONNE SC HANDBALL



Les Anciens Combattants



Communiqué de la section des Anciens Combattants de Cambronne-lès-Ribécourt :

Activités passées et à venir :

Samedi 3 mars 2018 à 10h00 : Assemblée Générale de la section au Centre G. Vigreux.



Lundi 19 mars 2018 : 56^{ème} anniversaire du cessez-le-feu du 19 mars 1962.

Dimanche 29 avril 2018 à 10h45 : Journée du Souvenir (de la Déportation).

Mardi 8 mai 2018 à 10h45 : Commémoration de la Victoire de 1945.

Samedi 26 mai 2018 à partir de 12h00 : Journée Festive pour les adhérents, salle Georges Vigreux

Samedi 16 juin 2018 à partir de 12h00, Méchoui salle Georges Vigreux, ouvert à tous sur réservation.

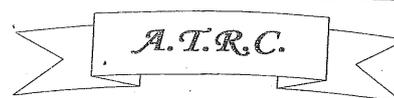
Les Cambronnaises et Cambronnais jeunes et moins jeunes souhaitant s'investir dans le Devoir de Mémoire peuvent rejoindre la section, ils seront les bienvenus !

Nos coordonnées :

Daniel DRELA, président 03 44 76 87 48
Bernard PLOMION, secrétaire 06 78 64 16 63
André LEFEVRE, Trésorier 03 44 76 99 71

----000----

Chères Cambronnaises et Chers Cambronnais,
Chères et Chers Adhérents,



Notre Assemblée Générale a eu lieu le 02 mars 2018.

MANIFESTATIONS PREVUES POUR L'ANNEE 2018

- Méchoui le 06 Mai 2018

Prendre contact au 03 44 76 89 95

Le Président, Christian COMME

MJC de CAMBRONNE
ASSOCIATION 1901 de loisirs et d'éducation populaire

<http://www.mjc-cambronne-les-ribecourt.fr/>



Dimanche 25 mars 2018 à 17h :

« *O les mots !* » Poésie, rythme et musique avec « *Slameur de grand père* »

(Bouffémont -95)

Accompagnés de plusieurs musiciens, ce spectacle fera l'objet d'un enregistrement public d'un premier CD ! Venez nombreux partager l'évènement du 1^{er} CD de notre ami Serge, alias « Slameur de grand père ».

Salle Georges Vigreux

Réservations conseillées au 03 44 76 76 74 .

A vos agendas ! Retenez les dates des prochaines manifestations

Samedi 7 avril 2018 : TROC DE PLANTES

Il s'agit d'un système échange gratuit de vivaces et de conseil entre amateurs passionnés de jardin.

Place de la mairie de 14h à 16h30

Renseignements : 03 44 76 76 74 et sur place le jour même

Vendredi 6 avril 2018 de 18h à 21h, Samedi 7 avril de 10h à 13h et samedi 14 avril 2018 de 10h à 13h : STAGE PHOTO

Trois séances animées par Laetitia Baudu, photographe professionnelle, pour s'initier, maîtriser son appareil et se perfectionner ...

Attention ! Les inscriptions sont clôturées pour ce stage, limité à 8 personnes, mais vous pouvez vous inscrire sur une liste d'attente en cas de désistement, ou pour une autre session.

Tarif pour les 3 séances : 40€ (25€ + 15€ d'adhésion à la MJC.)

à l'ancienne école, près de la mairie.

Renseignements au 0344767647

Samedi 2 juin 2018 :

Sortie botanique avec un animateur du Centre permanent pour l'environnement : ouvert à tous, une promenade pour voir autrement la nature qui nous entoure.

Participation 5€, sur inscription au 0344767674

rendez-vous à 14h devant la salle Vigreux . durée 2heures

Samedi 2 juin 2018

Notez que la présentation de l'atelier **danse orientale** aura lieu cette année salle Georges Vigreux, à 20h30.

Et pour clôturer l'année scolaire :

Dimanche 24 juin 2018 à 17h : Théâtre : « méli-mélo d'après Molière » par la Compagnie « le Théâtre à Tiroir » De Villers Saint Paul. Durée 1h15

Le Comité des Fêtes Cambronne Evénements

Notre édition Brocante en Salle 2018 a été un grand succès ! Rendez-vous l'année prochaine pour notre 5^{ème} édition.

Quelques dates à ne pas oublier :

- Concours de pétanque le **19 mai 2018** à partir de 13h30 sur la place de la Mairie
5 euros l'inscription, 2,50 euros pour les enfants de moins de 12 ans.
De nombreux lots sont à gagner !
- Salon du VDI le **22 septembre 2018** de 09h00 à 19h00 à la salle G. Vigreux.
Venez découvrir les produits de nos exposants !
Pour plus de renseignements, merci de contacter Aurélie au 06 67 98 07 86.

Le C.F.C.E. a le regret de vous informer que la Fête Médiévale ne sera pas reconduite cette année (nous manquons de bras). Veuillez nous en excuser.

N'hésitez pas à nous rejoindre au sein de notre association, toutes les nouvelles idées sont les bienvenues !

Le Bureau

Les Godillots Cambronnais

*Venez nous rejoindre , découvrir des balades sympas dans une ambiance familiale
Tous les Lundis à 14 heures rendez vous à l'église pour 2 heures ,2 heures et demi de marche 6 à 7 Km.*

Un Dimanche par mois rendez vous à la mairie à 9 heures pour une marche de 3heures 8 à 11Km

Godillots

*Cotisation annuelle
15 Euros par personne
30 Euros pour une famille*

Marche du Dimanche

11 Mars Francport 9 à 10 Km (cf photo)

15 Avril Tracy (parcours 14/18) 7 à 8 Km

13 Mai Thiescourt 10 à 11 Km

30 Juin Nocturne Carrières de Montigny 7 Km Départ 18H30 retour 22H

8 Juillet Cuts 8 à 9 Km

5 Aout Choisy au Bac 7 à 8 Km

Contacts : 03 44 76 82 82

06 33 67 79 27

03 44 76 92 14

03 44 76 86 63

Le Bureau



INFO Police Municipale

Prévention routière, on est tous concernés !



Retrouvez les règles de base de la sécurité routière. À pied, à vélo, à moto, en auto ... Partageons l'espace public.

À pied

- Je marche sur les trottoirs
- J'emprunte les passages piétons pour traverser
- Pour traverser, je reste prudent : ce n'est jamais sans risque. Je m'assure des feux, de la signalisation, de la visibilité et de la distance
- En roller et en trottinette, je roule sur les trottoirs et je respecte les piétons

J'enseigne à mes enfants les dangers de la route, je les surveille et je les accompagne pour traverser

à vélo

- Je respecte le code de la route (feux de signalisation, stops et priorités)
- Je roule sur le côté droit de la chaussée et j'utilise, quand il y en a, les pistes cyclables
- Je ne circule pas sur les trottoirs si j'ai plus de huit ans
- Je signale mes changements de direction avec la main
- Je maintiens une distance de sécurité avec les véhicules qui me précèdent
- Je porte toujours mon casque : c'est obligatoire pour les moins de 12 ans

En cas de visibilité insuffisante, l'éclairage est obligatoire. Je mets des vêtements clairs et un gilet réfléchissant lorsque c'est nécessaire

à scooter ou à moto

- Je maîtrise mon deux-roues
- J'anticipe les comportements des autres usagers et j'évite tout changement brusque de direction
- Je respecte les distances de sécurité et les limitations de vitesse
- Je porte des vêtements clairs munis de bandes réfléchissantes
- Je porte toujours mon casque : c'est obligatoire

Je ne joue pas à l'acrobate : c'est dangereux pour moi et pour les autres

En voiture

- Je tiens compte des autres usagers
- Je respecte les piétons, je leur cède le passage lorsqu'ils traversent sur la chaussée et je ralentis à l'approche des passages piétons
- J'adapte ma vitesse en fonction des situations et des conditions climatiques
- Je reste particulièrement vigilant aux abords des arrêts de bus et des écoles ; des piétons peuvent surgir
- En sortant de mon véhicule côté route ; je fais attention aux voitures ou aux deux-roues pouvant arriver
- Je pense à la gêne et aux dangers occasionnés en stationnant sur les trottoirs, arrêts de bus, passages piétons ou pistes cyclables.

La sécurité de nos enfants, c'est avant tout notre comportement : aucun aménagement ne remplacera notre vigilance.



*Vous pouvez joindre la Police municipale de Cambronne-Lès-Ribécourt du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h45 au 03.44.76.70.38 et 06.85.99.31.79.
120, rue de la Mairie 60170 Cambronne-Lès-Ribécourt.*

INFO Police Municipale

Bruits de voisinage – Aboiements de chiens



Les aboiements intempestifs, lorsqu'ils troublent sérieusement le voisinage, peuvent être source d'ennuis pour le maître. Reste au plaignant d'en apporter la preuve.

Les aboiements à longueur de temps, concevons-le, peuvent être agaçants pour les voisins. Mais il suffit parfois de peu de chose pour s'attirer les foudres de l'entourage. C'est ensuite une question de contexte qui fait la différence. Un chien faisant son travail de gardien va naturellement aboyer au passage d'une personne. Dans ce cas, et si ce n'est pas à longueur de temps, de jour comme de nuit, le chien ne faisant que son travail, cela ne devrait pas permettre aux plaignants d'avoir gain de cause. Certes il y peut y avoir gêne, mais pas véritablement de trouble.

Différencier trouble passager et gêne régulière

L'Article 1240 du Code Civil : < Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer >.

Mais le plaignant doit en faire la preuve. Le propriétaire concerné peut toujours dire que cela n'est pas fondé ou bien alors mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que cela cesse rapidement, comme le réclame un autre article (544 du Code civil sur les inconvénients anormaux de voisinage).

L'Article R 1334-31 du Code de la santé publique : < Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité >. *Ce peut être, par exemple, changer sa niche de place ou déplacer la boîte à lettres afin que la vue du facteur ne le mette plus dans tous ses états ! Qu'il soit nocturne ou diurne, si le bruit occasionné par les aboiements est fort et répété, et qu'il trouble la tranquillité du voisinage, le propriétaire pourra se voir infliger une amende dont le montant peut atteindre 450 euros.*

L'Article R 623-2 du Code pénal : < Les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe. Les personnes coupables des contraventions prévues au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction. Le fait de faciliter sciemment, par aide ou assistance, la préparation ou la consommation des contraventions prévues au présent article est puni des mêmes peines >.

Vous pouvez joindre la Police municipale de Cambronne-Lès-Ribécourt du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h45 au 03.44.76.70.38 et 06.85.99.31.79.



120, rue de la Mairie 60170 Cambronne-Lès-Ribécourt.

Vous pouvez également contacter la gendarmerie de Ribécourt-Dreslincourt au 17 ou 03.44.75.82.17.

INFO Police Municipale

Démarchage à domicile : prudence !



Parfois, des individus peuvent se présenter à votre domicile prétextant une vente, un service de réparation à proposer... Soyez extrêmement méfiants ! De nombreuses escroqueries ont lieu chaque année. Petite mise au point sur le démarchage à domicile.

Le cas est classique : une ou plusieurs personnes, se présentent chez vous, proposent de vous vendre un bien ou un service et peuvent même prétendre être mandatée par la Mairie. Après son départ, vous réalisez que vous avez payé bien trop cher ou que vous n'aviez pas nécessairement besoin du produit que vous venez d'acheter.

Votre Mairie ne mandate aucune société

La première chose à savoir lorsqu'une personne se présente à votre domicile est que ni la Mairie, ni aucun de ses services ne mandate une société pour intervenir chez les particuliers.

Il s'agit donc d'entreprises qui tentent de vous forcer la main, en se faisant passer pour ce qu'elles ne sont pas.

Par ailleurs, qu'il s'agisse des pompiers, des éboueurs, de la Poste ou d'Edf : leurs représentants disposent tous d'une carte professionnelle permettant de les identifier.

Ne vous fiez pas au seul uniforme d'un individu, pensez à demander un justificatif aux personnes qui se présenteront à votre porte.

On parle de < *démarchage à domicile* > dès lors qu'une sollicitation est effectuée chez le client potentiel par un vendeur présent sur place. Un démarcheur qui souhaite vous vendre un bien ou un service doit vous remettre un contrat, que vous devez lire attentivement avant de signer. Ce contrat doit comporter les noms du fournisseur et du démarcheur, l'adresse du fournisseur, la description des biens ou services proposés, les modalités d'exécution de la prestation ou de livraison du bien, le prix global et les modalités de paiement, ainsi que la possibilité de renonciation à la commande.

En cas de signature, la loi du 17 Mars 2014 vous donne un délai de 14 jours de réflexion.

Pendant ce délai, vous pouvez revenir sur votre décision par l'envoi d'une lettre recommandée annulant le contrat de vente ou d'un formulaire de rétractation que le vendeur a l'obligation de fournir.

Enfin, ne laissez entrer personne chez vous, si vous avez le moindre doute. De même, ne signez pas un contrat qui ne vous paraît pas suffisamment clair. Le non-respect des mesures citées plus haut est passible de sanctions pénales. N'hésitez donc pas à porter plainte, si vous estimez avoir été victime d'un démarchage abusif.



*Vous pouvez joindre la Police municipale de Cambronne-Lès-Ribécourt du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h45 au 03.44.76.70.38 et 06.85.99.31.79.
120, rue de la Mairie 60170 Cambronne-Lès-Ribécourt.*

Vous pouvez également contacter la gendarmerie de Ribécourt-Dreslincourt au 17 ou 03.44.75.82.17.

INFO Police Municipale

Opération Tranquillité Vacances



Partez plus sereinement ! Vous pouvez demander à la police Municipale de veiller à la sécurité de votre logement pendant vos vacances.

Pour cela, il vous suffit de vous présenter à la police municipale de votre commune et de remplir le questionnaire fournit sur place ou en téléchargement à l'adresse suivante :

<http://www.cambronnelesribecourt.com/>

Les agents passeront alors de manière aléatoire devant chez vous ou sur le palier pour contrôler si tout paraît normal.

L'opération "Tranquillité vacances" est destinée à la protection des habitations privées. Pendant votre absence, ils vous proposent d'exercer une surveillance accrue des logements ainsi signalés.

Aucune demande par courrier ou par téléphone ne pourra être prise en considération.

Pour leur faciliter la tâche, les vacanciers sont invités à se rendre à la police municipale, **au moins 48 heures avant leur départ**, pour signaler les dates de leurs congés (départs et retours). Il vous sera demandé d'indiquer les renseignements suivants :

- identité du requérant et coordonnées.
- pièce d'identité.
- période d'absence.
- adresse du requérant.
- Personne à prévenir en cas d'incident (coordonnées, adresse)

Attention ! N'oubliez pas de nous avertir en cas de départ retardé, annulé, de retour anticipé ou si vous laissez vos clés à des tierces personnes.



POLICE Municipale Vous pouvez joindre la Police municipale de Cambronne-Lès-Ribécourt du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h45 au 03.44.76.70.38 et 06.85.99.31.79.
120, rue de la Mairie 60170 Cambronne-Lès-Ribécourt.

VENTE DE MATERIEL COMMUNAL

Le conseil municipal a décidé de vendre le broyeur communal (de grandes capacités, de Marque Yanigav, moteur Honda 13 cv), état neuf.

Prix d'achat : 6 865 euros.

Prix proposé : 2 000 euros.

Pour plus de renseignements, merci de contacter
Monsieur Vast en mairie
au 03 44 76 81 21.

PERTURBATION RESEAU D'EAU POTABLE

Les poteaux incendie de la commune seront vérifiés par SUEZ (mesure de débit et pression)

du mardi 22 au jeudi 24 mai 2018.

Cette intervention risque d'entraîner des perturbations sur le réseau d'eau potable (eau colorée, manque de pression).

Nous vous remercions de votre compréhension et nous excusons de dérangement occasionné.

Pharmacie Quenu

Petit coup de projecteur sur la pharmacie cambronnaise qui, malgré la fermeture du cabinet médical et d'Intermarché, continue de vous offrir ses services de manière chaleureuse et humaine !

Ils méritent bien un petit détour vers leur officine !

ETAT CIVIL

naissances

Layanah DE CARVALHO le 08 janvier
 Luis LIMBADO le 09 janvier
 Sofia FERREIRA DA SILVA le 13 janvier
 Jaz PILLET le 13 janvier

mariages

Mohamed BENSIDHOUM
 Et Houria HAMIDI le 17 mars

décès

William LEHERPEUR le 09 janvier
 Fernande CAPOUX ép. PY le 27 janvier
 Eugène PALAMARCZUK le 18 mars
 Raymond STENCEL le 19 mars



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

Nous vous rappelons que les jeunes Français(es) né(e)s en Avril, Mai et Juin 2002 doivent se faire recenser dans les trois mois après leur 16ème anniversaire.

Les jeunes gens concernés ou leurs parents sont priés de se présenter en Mairie munis **du livret de famille** et de **la carte nationale d'identité de l'enfant.**

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi 13h30 - 17h30
 Mardi 10h00 - 12h00
 13h30 - 17h30
 Mercredi 13h30 - 17h30
 Jeudi 10h00 - 12h00
 13h30 - 17h30
 Vendredi 13h30 - 17h30
 Samedi 08h00 - 11h00

120, rue de la Mairie

Tel : 03 44 76 81 21
 Fax : 03 44 75 02 70

Recap' des Manif'

02 avril	Chasse aux Œufs
06, 07 et 14 avril	Stage photo - M.J.C.
07 avril	Troc des Plantes - M.J.C.
08 avril	Brocante - CSC Handball
15 avril	Marche - Les Godillots
17 avril	Repas Cabaret en Belgique - Club des Aînés
21 avril	Concours de Pêche - AP4EA
29 avril	Commémoration - Anciens Combattants
1 ^{er} mai	Distribution du Muguets aux aînés
06 mai	Méchoui - A.T.R.C.
08 mai	Commémoration - Anciens Combattants
10 mai	Sport Pour Tous
13 mai	Marche - Les Godillots
19 mai	Concours de pétanque - C.F.C.E.
02 juin	Sortie Botanique - M.J.C.
02 juin	Atelier Danse Orientale - M.J.C.
Du 02 au 09 juin	Concours de Pêche - AP4EA
23 juin	A.G. - CSC Handball
Du 23 au 25 juin	Fête Communale
24 juin	Théâtre - M.J.C.
30 juin	Marche nocturne - Les Godillots
08 juillet	Marche - Les Godillots



**POUR JOINDRE
 VOTRE POLICE MUNICIPALE**
 Veuillez composer le 03 44 76 70 38
 ou le 06 85 99 31 79

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos courriers par le biais d'internet.

Ils pourront rester anonymes par simple demande de votre part.

Notre adresse :

etat-civil@mairie-cambronnelesribecourt.com

PORTES DE GARAGE



Sectionnelle



Battante



Enroulement

PORTAILS • CLÔTURES



- Fer ■ Bois
- Alu ■ PVC



Tous nos produits sont certifiés :



ETS NORMAND

Gamme baie

*Solutions de fermetures
et d'isolations pour l'habitat
et l'industrie*



JCL Imprimerie Noyon - 03 44 75 57 00 - Ne pas jeter sur la voie publique
ETS NORMAND SARL - SIRET 793 502 610 00017 - APE 4322A

Notre établissement est agréé
RGE et Qualibat



Nos produits sont certifiés français

3 Portail Saint-Eutrope - 60400 NOYON

09 53 63 87 86
06 75 38 05 03

etsnormand60@gmail.com

LA SER ASSURE LA FOURNITURE
ET LA DISTRIBUTION QUOTIDIENNE
D'ÉLECTRICITÉ DEPUIS 1922 SUR LES CANTONS DE :
NOYON - THOUROTTE

SER
SICAB
L'électricité de proximité

2, avenue du Parc - Parc d'Activités de Noyon-Passel - 60400 Passel • Tél : 03 44 09 10 20

www.serlassigny.fr

SARL
René TESTE

**PLOMBERIE
CHAUFFAGE
CLIMATISATION
INSTALLATION & DÉPANNAGES
COUVERTURE
GAZ - FIOUL - ÉNERGIES RENOUVELABLES**

03 44 09 55 97
Fax 03 44 09 94 76

167, rue du Mont Renaud
60400 Pont l'Évêque

teste.rene@wanadoo.fr

À VOTRE SERVICE

**Chauffage - Plomberie
Sanitaire**

S.A.R.L. CARDON Patrick

384, rue du Marais de l'Épine
B.P. 10047 - 60150 MELICOCQ
Tél.: 03 44 76 08 20
Fax : 03 44 76 39 07
e-mail : cardonpatrick@free.fr
www.plombier-chauffagiste-cardon-oise.fr
Siret : 492 362 801 00010 - APE 4322B

**CONTROLE TECHNIQUE
SECURITEST**
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

AUTO-BILAN RIBÉCOURT
Habileté GPL (à côté de Peugeot)

03 44 76 06 35

Prochainement THOUROTTE Centre Commercial Super U
AUTO-BILAN NOYON 03 44 44 15 30

À 5 minutes de Noyon direction Compiègne sur la nouvelle voie express

Venez découvrir
votre Centre
E.Leclerc
de Ribécourt



HYPERMARCHÉ

L'HYPER le - cher de la région

E.Leclerc 
RIBECOURT-DRESLINCOURT
meilleur et moins cher



TEL. : 03 44 91 65 50

Devenez FAN et suivez toute notre actualité !
Page Facebook :  J'aime
E.Leclerc Ribécourt



TROSLY MOTOCULTURE
2 Rue Sainte Claire 60350 Trosly Breuil
Tél: 0344971120 Fax: 0344852664

CINÉMA PARADISIO 4 SALLES
NOYON



Horaires des séances sur
www.cinema-paradisio.fr



Retransmission en direct du METROPOLITAN Opéra - Connaissance du monde



Nos activités :

Installations électriques HTA – BTA
Gestion d'énergie
Éclairage public routier et autoroutier
Réseaux électriques aériens et souterrains
Signalisations

5 Avenue Henri ADNOT
ZAC de mercières – CS 90117
60201 COMPIEGNE Cedex

Tél : 03 44 90 98 98 – Fax : 03 44 90 98 99

Le Cambronnais

Rédaction

Commission information &
Secrétaire de Mairie

Conçu & imprimé

Par la Mairie

N° 16, Avril 2018

Tirage : 870 exemplaires